

Décret

Générale

colonial

## Décret n° le 09 juillet 1951. approuvant la délibération du 16 avril 1951 de la Commission permanente du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant les droits d'enregistrement et du timbre.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 juillet 1951

Numéro JO  
n° 9 du 15/08/1951

Date du numéro  
15 août 1951

### VISAS

**Vu** la loi du 19 août 1950 portant création du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis

**Vu** la délibération du 16 avril 1951 de la Commission permanente du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant les droits d'enregistrement et du timbre

Le Conseil d'Etat (Section des Finances) entendu.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette, la délibération du 16 avril 1951 de la Commission permanente du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, modifiant les droits d'enregistrement et de timbre.

#### Art. 2

Le Ministre de la France d'Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République Française, au Journal officiel de la Côte Française des Somalis et inséré au Bulletin officiel du Ministère de la France d'Outre-Mer.

**HENRI QUEUILLE.** Par le Président du Conseil des Ministres : **Le Ministre de la France d'Outre-Mer, François MIT-TERAND.**